

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 20 août 2025**

Communication n° 31/08.2025

Objet: renouvellement des Autorités communales 2026

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au printemps prochain, les électeurs seront amenés à élire leurs Autorités pour la prochaine législature soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031.

Afin d'expliquer aux citoyens en quoi consistent les tâches des élus communaux, tant au niveau de l'organe exécutif que de l'organe délibérant, une séance d'information se tiendra le jeudi 4 décembre prochain à 19h30 au Vieux-Moulin.

Comme vous venez de l'entendre, M^{me} Savioz renonce à briguer un nouveau mandat. En revanche, le soussigné, Stéphane Porzi, Syndic actuel, ainsi que son vice-Syndic, Anthony Hennard et les municipaux Anouk Gäumann et Jan von Overbeck ont décidé de faire acte de candidature pour la législature 2026-2031.

La Municipalité

Saint-Prex, le 20.08.2025/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à:

- *M. Stéphane Porzi, Syndic, 079 740 40 75*
- *M. Anthony Hennard, Vice-Syndic, 079 458 79 41*
- *M^{me} Anouk Gäumann, Municipale, 079 229 29 72*
- *M^{me} Véronique Savioz, Municipale, 076 417 56 86*
- *M. Jan von Overbeck, Municipal, 079 771 89 55*